

Sujet : [INTERNET] Enquête publique méthaniseur Héric

De :

Date : 09/04/2024 13:29

Pour : "pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr" <pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr>

Je vous prie Monsieur Le Préfet et Monsieur le commissaire enquêteur de prendre en compte mon avis contre ce projet de méthanisation sur la commune d'Héric,

Tout d'abord, les projets de méthanisation sont polluants aussi bien pour l'eau, l'air, la terre.

Mais ils sont aussi dangereux par le nombre d'accidents recensés, le collectif national vigilance méthanisation canal historique (CNVM ch) indique qu'au 10 janvier 2024, il y a eu **495 accidents et incidents sur 208 sites**, source le site de scientifique du CSNM. Il y a de quoi être très inquiet

Des habitations sont à 201 m des sites ! Des zones protégées et humides à proximité du projet ou des sites d'épandages sans parler du canal de Nantes à Brest à 1 km. Le moindre accident ou incident aura des conséquences sur les habitants et la biodiversité voir sur nappe et l'alimentation en eau potable comme à Chateaulin (29) le 17 août 2020.

Les porteurs de projet sont toujours très confiants dans leur projet, mais les chiffres parlent d'eux même, ils ne maîtrisent pas les risques qu'engendrent de telle installation et minimise les impacts.

Ne soyez pas dupe la Méthanisation est dangereuse.

Question : Alors que les agriculteurs disent faire 70h / semaine, être submergés par les documents administratifs, agressés par les « néoruraux » surendettés

Pouvez vous nous expliquer ou trouveront-ils du temps pour :

- se former
- contrôler les systèmes
- alimenter les digesteurs
- retirer les digestats des cuves et les stocker
- remplir de nouveaux documents administratifs
- contrôler les diverses autorisations
- contrôler la qualité du gaz
- faire le suivi biologique et transmettre
- réaliser le reporting quotidien, hebdomadaire et mensuel
- réaliser la maintenance et l'entretien courant comme les opérations de maintenance préventive, curatives ou l'entretien des organes de sécurité (art 8.1.2.)

Alors oui, il y a de quoi être inquiet.

Dans ce projet il est indiqué que ce sont les exploitants qui se chargeront aussi de la maintenance. Il est aussi indiqué qu'ils sont diplômés et formés pour le travail d'exploitant agricole, avec des diplômes en gestion des exploitations agricoles, mais je ne vois aucun diplômes concernant le métier de gazier ?

Comment est il possible de confier un métier aussi technique et dangereux à des exploitants qui n'auront reçu que 15 jours de formation ?

Que ce passera t'il en cas de maladie, congé..... ?

Doit-on prendre le risque d'un accident ?

Alors oui, il y a de quoi être inquiets.

Autre point qui pose question :

Le méthaniseur sera alimenté par du lisier et fumier à hauteur de 39,8 % et par du végétal à hauteur de 57,4 %.

On nous parle de souveraineté alimentaire, l'état, les agriculteurs eux mêmes nous en abreuvent. Comment peut-on parler de souveraineté alimentaire alors que les mêmes qui défendent une agriculture nourricière, vont produire pour 58 % de végétal et alimenter un méthaniseur ?

Alors oui, il y a de quoi être inquiets.

Mais encore, il est indiqué que (art 3.6) les périodes d'épandages, sont de février en avril, très bien.

Les fosses de stockage sont prévues pour un stockage de 6 à 7 mois. Quelle solution est prévue en cas d'impossibilité d'épandage pendant cette période si comme cette année, il pleut beaucoup et que les parcelles prévues pour l'épandage ne sont pas accessibles ?

Alors oui, il y a de quoi être inquiets.

En parlant de digestat, qui autorisera et ou sera épandu le **digestat dit « NON CONFORME. »**

Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres que je n'ai pas indiquées comme les odeurs, le trafic routier ou imperméabilisation des sols,

JE SUIS CONTRE CE PROJET DE MÉTHANISATION

CORCOUE/LOGNE

Envoyé à partir de Courrier pour Windows



Sans virus.www.avast.com

Sujet : [INTERNET] METHANISEUR EN PROJET A HERIC - AVIS DEFAVORABLE

De :

Date : 09/04/2024 14:31

Pour : "pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr" <pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr>

Bonjour Monsieur Le Préfet,

Il est incompréhensible qu'un tel projet puisse voir le jour avec toutes les nuisances que cela comporte (Odeurs, risque d'incendie, risque d'explosion ...) dans un environnement exceptionnel.

En cas d'explosion, qui sera responsable ? Celui qui a accordé un permis si près des habitations ?

Ce projet est situé près de petits hameaux et de lieu-dit qui ne demandent pas à être pollués ainsi et qui verront leurs pavillons presque invendables.

Tout ceci pour enrichir un soi-disant agriculteur qui ne se soucie même pas du bien-être de ses vaches qu'il laisse continuellement enfermées dans son étable.

C'est bien loin de l'idée que je me fais des agriculteurs. Ce n'est pas de l'agriculture c'est une usine pour s'enrichir avec entre-autre son maïs qu'il mettra dans le méthaniseur (Ce maïs ne servira plus à nourrir la population mais à nourrir le méthaniseur) alors que la culture du maïs est très gourmande en eau.

De plus, ce méthaniseur coutera très cher à la communauté car il faudra prévoir de refaire la route accédant à ce projet et cela sur plusieurs kilomètres. Est-ce son entreprise qui va payer ? Je pense plutôt que ce seront les contribuables.

Des projets ont déjà été stoppés car jugés trop dangereux. Qui a pensé aux conséquences ?

Le propriétaire dit qu'il n'y a aucun danger mais ce n'est pas vrai. Il suffit de se renseigner sérieusement sur le sujet.

Sujet : [INTERNET] enquete icpe SAS energies2 l'ELEVAGE à Héric

De :

Date : 09/04/2024 15:08

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

veuillez trouver ci-joint mon avis concernant le projet d'installation d'un méthaniseur à Héric.

Salutations.

— Pièces jointes : —

contribution méthaniseur Héricans nom 1.odt

30 octets

Projet de méthaniseur de la SAS Energie2 l'ELEVAGE .La Cormerais 44810 Héric.

Monsieur Le Préfet,

concernant la demande d'autorisation pour un méthaniseur de La SAS Energie 2 l'ELEVAGE , je porte un avis « très défavorable » .

Je suis effarée , quand j'appréhende le dossier-relativement illisible-, devant l'accumulation hyper-technique de chiffres, de pourcentages, de calculs savants qui n'apportent rien sur le fond du problème environnemental, sanitaire et éthique que pose d'une façon générale la méthanisation, qu'elle soit domestique ou industrielle , et que pose par conséquent , tout méthaniseur particulier,y compris celui qui nous occupe.

-Sur le plan éthique, eu égard à l'orientation que prend l'agriculture française et le **modèle agricole** , jamais évoqué dans les dossiers, sur lequel le concept (et le processus) de méthanisation repose, nos agriculteurs -- paysans protecteurs et experts de la terre depuis des siècles- sont de moins en moins nourriciers de la population et deviennent des producteurs d'énergie. Le dossier fait référence tacite à cet aspect en présentant le calcul des bénéfices escomptés par le pétitionnaire dont tout le gaz sera revendu à GRDF. .

Modèle intensif,avec des bêtes confinées,aux déjections pesées et mathématiquement contrôlées. Ce modèle, gourmand en eau, en nourritures pour animaux, en aliments pour les digesteurs, friand de pesticides et d'engrais chimiques, n'est pas celui souhaitable pour les sols et l'environnement, ni celui qui satisfera, en qualité, la reconquête de notre souveraineté alimentaire . Ce premier argument devrait , Monsieur le préfet, vous inciter à moduler , avec prudence , votre décision .

-**La localisation-même** de ce projet invite à la retenue : j'habite une petite commune rurale,LA GRIGONNAIS, alimentée en eau potable par les usines de SAFFRE,qui ont connu de sérieux problèmes et dont la fragilité exige de larges précautions et , en second lieu, par celles de NORT-SUR-ERDRE. Les nappes d'eau y sont peu profondes, souvent en limite de potabilité (du métalochlore y a été depuis peu identifié) . Le projet du Cormerais est très proche du canal de Nantes à Brest(1,2 kms) et des zones d'aires de captage du PLESSIS PAS BRUNET . Une zone d'épandage se situe même à 200m des eaux..

Le risque zéro n'existe pas et nous avons tous encore en tête le désastre qui s'est produit en terre bretonne (à Châteaulin) en 2020 et les démêlés et dégâts que cet accident a pu entraîner. De plus, alors que les bouleversements climatiques (alternance de sécheresses et d'inondations) pèsent sur le territoire national, , les eaux de ruissellement vont alourdir la tâche de ceux chargés de l'épuration aquatique..En Loire-Atlantique , une dizaine de communes viennent d'être déclarées « sinistrées » par L'Etat .

- sur le plan sanitaire,l'eau que nous buvons est un élément vital .

La recrudescence de cancers pédiatriques, de cancers adultes -qui ne sont pas dûs seulement au vieillissement de la population- notamment le cancer du pancréas très sensible aux pesticides et autres substances toxiques, celui des poumons exposés à la pollution de l'air(particules fines,ammoniacales ,HAP) ne peut que nous interroger sur les paramètres multifactoriels ,dont la qualité de l'eau potable,notamment lorsque des effluents sont à 200 m d'un point de captage.

-**évoquons maintenant l'environnement de ce projet ,et** le vivant qui le compose.

Les plans , les cartes nous présentent un projet d'installation entouré de zones riches en faune et flore: une zone natura 2000, znieff ,l'une à l'ouest , l'autre à 1,7kms du Pas d'HERIC.,des zones bocagères(Héric,N.N.D.L etc) « *quelques parcelles à proximité seraient concernées* » est-il écrit.:

« quelques » c'est encore beaucoup trop ! Et les espèces protégées, identifiées à quelques lieux n'ont pas, elles, de frontières. Enfin, l'installation serait « très proche de la présomption de zone humide » (sic) : c'est si allusif que nous frisons la litote !

- abordons les risques et le caractère écocide de la méthanisation .

l'énergie produite par un méthaniseur – selon les calculs du CNVMch – est faible : en moyenne, sur 100 % d'intrants, environ 90% ressortent en déchets (digestats liquides et solides) seulement 10 % de gaz (méthane CH₄ à épurer ensuite) est produit. Le rapport productivité/risques est dérisoire. Les chiffres produits dans le dossier le confirment: 18 689t/an d'intrants pour 16 535 t/an de digestats. Le calcul est facile (au moins pour les matheux!), même si la qualité des intrants joue sur le rendement. L'utilisateur doit faire preuve d'une expertise complexe à laquelle sans doute la formation de nos agriculteurs répond assez peu...

Les digestats, issus d'un processus complexe de fermentation anaérobique, impunément assimilé à un système de digestion naturelle, sont qualifiés de produits « fertilisants ». Or, les études effectuées par des scientifiques prouvent le contraire (cf études du CNVMch) : d'une part, l'épandage nécessite des choix éclairés sur les conditions météorologiques, les outils adaptés et la nature des intrants. Plus que de valoriser les matières organiques du sol, ils dévalorisent la fertilité de celui-ci. L'exemple allemand en est une parfaite illustration: par le passé, un territoire de tourbières, riche en nutriments, a fait l'objet d'un programme d'installation de méthaniseurs. La résultante en a été une catastrophe nationale. Les tourbières sont devenues stériles, improductives à tout jamais et, les méthaniseurs une fois démantelés, laissées à l'abandon. L'Allemagne a fait, depuis, marche arrière sur son programme d'installation.

-La méthanisation est une filière particulièrement **accidentogène** et les autocontrôles, qui se transforment au fil du temps souvent en absence de contrôle une fois le dossier accepté, n'y suffisent pas ; dans le projet qui nous occupe, 3,4t de gaz inflammables sont présentes dans les installations, mais selon le pétitionnaire «celles-ci ne présentent aucun risque... de pollution».

-inquiétude face à la prolifération de méthaniseurs :

942, en 2020, étaient en fonctionnement en France. 1300 projets étaient annoncés par l'ADEME et un programme de 10 000 d'ici 2050. En 2020, le territoire français, selon les chiffres évoqués par le collectif national cité précédemment, en considérant qu'une distance de 18 kms entre chaque méthaniseur est nécessaire pour assurer la sécurité des sols et des populations, était selon ces mesures, en état de saturation... **qu'en est-il aujourd'hui ?.....**

En conclusion, je cite « *les méthaniseurs sont les poubelles de l'industrie agro-alimentaire européenne. Ils n'éliminent aucune molécule pathogène... épanchés sur les terres, les digestats ne sont pas sans risques pour l'eau, la vie des sols, la biodiversité, la qualité des terres nourricières,* » monopolisées par les CIVES. De plus, c'est une filière avec une grande importance accidentologique, on ne saurait trop le répéter.

C'est pourquoi, M.le Préfet, vous devez peser de toutes les ressources à votre disposition pour empêcher la survenue de désastres annoncés .

Je vous prie d'agréer, M.le Préfet, l'expression de ma sincère considération.

Sujet : [INTERNET] Avis de consultation publique

De : [

Date : 09/04/2024 15:48

Pour : "pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr" <pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr>

Monsieur Le Préfet,

Je me permets de vous écrire au sujet du projet d'unité de méthanisation à Héric.

Je suis fermement opposé à ce projet. Me rendant très régulièrement à Héric, je mesure la catastrophe écologique que cela serait.

En effet, la méthanisation est une activité écocide, génératrice de fortes pollutions dont vous connaissez les effets et les risques.

Je vous demande de ne pas autoriser cette activité sur ce territoire.

Comptant sur vous, je vous présente mes plus sincères salutations.

Envoyé à partir de [Outlook pour iOS](#)

Sujet : [INTERNET] Consultation publique : projet de méthaniseur à Héric

De :

Date : 09/04/2024 16:13

Pour : pref-icpe <pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de trouver ci-joint ma contribution à cette consultation concernant le projet ci-dessus.

Salutations distinguées.

— Pièces jointes : —

contribution LM.odt

30 octets

Monsieur le Préfet,

Je suis opposée à ce projet d'implantation d'un méthaniseur sur la commune d'HERIC, notamment pour les raisons suivantes :

- La méthanisation - en dépit des nombreux chiffres (plutôt indigestes !) et calculs savants fournis dans la présentation du projet - pose bel et bien un problème environnemental et des risques sanitaires. et ne va pas dans le sens de la souveraineté alimentaire : en effet, la vocation principale des terres agricoles est de produire des végétaux pour élever des animaux et nourrir les humains. Par (et pour) la méthanisation, les fermes se transforment en mini-usines énergétiques qui nourrissent... le méthaniseur . Notre modèle agricole sera ainsi détruit !

- D'autre part, le problème des digestats n'est pas négligeable : en effet, sur un apport de 100 % d'intrants, il ressort 90 % de déchets (digestats liquides et solides...) , comme l'indiquent les chiffres présentés : pour 18 689 tonnes P/AN d'intrants, 16 535 tonnes P/AN de digestats.

Seulement 10 % de gaz est ainsi produit (selon les calculs du CNVMch).

Les digestats sont concentrés en phosphore et nitrates, non dégradables et ils sont pourtant déversés sur les terres agricoles !

Cette concentration, tout-à-fait néfaste pour nos sols peut vraiment polluer la nappe phréatique avec des risques pour la santé humaine et animale. C'est encore plus préjudiciable dans *notre secteur* : nous (à La Grignonais) sommes alimentés par les captages de Saffre et Nort sur Erdre et vous n'ignorez pas que le forage du Plessis-Pas-Brunet souffre déjà d'une forte concentration de polluants chimiques. Voir le rapport du GIEC Pays de Loire de juin 2022 sur la mauvaise qualité des eaux de surface en Loire-Atlantique.

Ces raisons, aux graves conséquences pour tous, méritent largement que vous teniez compte de l'avis des habitants du territoire qui sont les premiers concernés... L'énergie produite par un méthaniseur reste faible (env. 10 % de gaz produit) et les risques trop élevés pour l'environnement et la population.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Sujet : [INTERNET] Contre le projet de méthanisation

De :

Date : 09/04/2024 18:09

Pour : "pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr" <pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Habitante de la Commune de NORT SUR ERDRE, je ne souhaite pas que le projet de méthanisation aboutisse à l'emplacement prévu actuellement. En effet, j'ai peur pour ma santé et surtout celle de mes enfants.

L'eau que nous buvons risque de ne plus répondre aux normes et l'air que nous respirons non plus.

Merci de prendre le temps de la réflexion avant de mettre en application votre projet.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à mon message,
Cordialement,

Sujet : [INTERNET] SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE à HERIC

De :

Date : 09/04/2024 17:41

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Bonjour,

Par le biais de ce mail, je souhaite soutenir favorablement ce projet qui à mes yeux répond positivement à beaucoup d'objectifs fixés par la France pour les années à venir tel que le bas carbone, réduction de la consommation d'engrais chimique sur les exploitations, etc...

Mr le Préfet, je voudrais attirer tout particulièrement votre attention sur 2 points :

***1er point : Le lien entre la méthanisation et la qualité de l'air:** une étude faite en juin 2022 en pays de loire montre que les concentrations mesurées dans l'environnement proche des méthaniseurs n'ont à peine atteint les 4% des seuils sanitaires de référence. De plus dans ce projet, beaucoup de mesures sont mises en places pour réduire d'éventuels effets négatifs.

*** 2eme point : l'impact de la méthanisation sur la qualité de l'eau :** dans ce projet, le respect des bonnes pratiques permet de minimiser les risques de dégradation de la ressource en eau, et peut constituer un levier de préservation de cette ressource. En effet, la connaissance des caractéristiques du digestat, la possibilité de séparer les phases, une capacité de stockage suffisante et l'usage de matériel adapté peuvent permettre d'améliorer la gestion des épandages. L'étude met également en évidence le rôle de « piège à nitrates » joué par les cultures intermédiaires, dont le développement peut être favorisé par la méthanisation.

En conclusion, ce projet porté par deux jeunes dirigeants motivés montre l'intérêt de leur part d'augmenter notre autonomie en ce qui concerne l'énergie et de continuer à nourrir notre peuple.

Merci de soutenir ce projet.

Cordialement;

Sujet : [INTERNET] Non au projet de methanisation sur Heric

De

Date : 09/04/2024 18:10

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Bonjour,

Je viens par la présente indiquer mon désaccord concernant le projet de methanisation prévu sur la commune d'Heric 44810 au lieu dit La Cormerais.

Bien cordialement